

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:<br>Commentaires supplémentaires:   |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

P

8

EXTRAIT D'UN DISCOURS

PRONONCÉ PAR LE TRÈS HONORABLE

RICHARD WATSON,

EVEQUE DE LANDAFF.

---

---



---

---

QUEBEC:—IMPRIME' A LA NOUVELLE IMPRIMERIE,  
M.DCCXCV.

---

---

le  
de  
p  
C  
er  
p  
re  
ic  
a  
d  
h  
C  
r  
  
a  
f  
r

---

EXTRAIT D'UN DISCOURS,  
PRONONCÉ PAR LE TRÈS HONORABLE  
RICHARD WATSON,  
EVEQUE DE LANDAFF.

---

**Q**UAND aux affaires de la France, je n'hésite pas à déclarer, que j'ai approuvé, de tout mon cœur, l'objet que les François sembloient avoir en vue au commencement de leur Révolution. Cet objet, c'étoit de se délivrer eux et leurs descendants, du joug d'un pouvoir arbitraire. J'aime à croire que, parmi nous, il ne se trouve pas un seul homme qui ne désire qu'une Constitution semblable à la notre puisse s'établir, non seulement en France, mais encore dans tous les Etats d'Europe gouvernés par le despotisme ; non seulement en Europe, mais encore dans toutes les parties du Globe. Penser autrement, ce seroit être insensible aux bienfaits de la Constitution libre sous laquelle nous avons le bonheur de vivre ; ce seroit être tout à fait indifférent, disons mieux, ce seroit être mort aux intérêts généraux du genre humain. Oui j'aime à croire que, dans toute l'étendue de la Grande Bretagne, on ne trouveroit pas un seul homme de ce caractère.

Approuver les moyens employés pour parvenir à une fin, et approuver la fin en elle même, ce sont deux choses tout-à-fait différentes. Je n'ai point approuvé les moyens par lesquels la première Révolution a été effectuée en France. J'ai toujours cru, qu'au-

qu'au lieu d'abolir l'ordre de la noblesse, il eut été bien plus sage de retrancher les privilèges oppressifs et de diminuer le nombre excessif des nobles. J'ai été persuadé que, selon toute règle de justice, l'état n'avoit aucun droit de s'emparer d'aucune partie des biens du Clergé, et que ces biens ne devoient revenir à l'état qu'après la mort de leurs possesseurs actuels. J'ai été convaincu que, non seulement le Roi a été traité indignement sans l'avoir mérité ; mais encore qu'on lui avoit laissé trop peu d'autorité pour qu'il put être utile à l'état en sa qualité de Chef du pouvoir Exécutif. Voilà quelques unes de mes raisons pour ne point approuver les moyens qui ont fait éclore en France la première Révolution. Quand aux autres maux qui ont eu lieu dans ces circonstances, je les ai regardés comme étant certainement d'une grande importance. Mais en même temps, je les regardois comme des maux inséparables d'un état d'ébranlement et de troubles civils. Je m'imaginois d'ailleurs, que la France en seroit plus que dédommagée par l'établissement d'une monarchie limitée.

Les François ont abandonné le système de Constitution qu'ils avoient d'abord établi ; ils l'ont changé ; ils en ont adopté un autre. Il n'est personne qui désapprouve plus sincèrement que moi le but de ce changement et les moyens pour y parvenir. Le but de ce changement a été d'établir une république. Or, de toutes les espèces de gouvernements, il n'en est aucune pour laquelle j'aie plus d'aversion que pour une république. Et voici pourquoi je l'ai en aversion. C'est parceque de tous les gouvernements, le républicain est, à mon avis, celui qui est le plus oppressif pour la masse du peuple. J'aurois de la peine à la préférer, même, au plus grand despotisme. Sous un gouvernement républicain, les gens du peuple sont trompés par une apparence de liberté, mais  
dans

Dans la réalité, ils vivent sous la tyrannie de leurs égaux, c'est-à-dire sous la plus détestable de toutes les tyrannies. Si nous examinons les moyens dont on s'est servi pour eriger la France en république, nous verrons qu'il y a eu plus que de la brutalité, car ils ont été sanguinaires et féroces. Non seulement, ces exécrables, moyens pénètrent tous les cœurs d'un sentiment de commiseration envers les infortunés victimes de tant de forfaits, mais encore, ils présentent à l'œil de la contemplation l'humiliant tableau de la nature humaine lorsque ses passions ne sont ni réglées par la religion, ni reprimées par les loix. Saisi d'épouvante et d'horreur, je m'éloigne en fuyant, même de l'hotel de la liberté : car je le vois tache' du sang du vieillard, de l'innocent, et du sexe sans défense ; je le vois tache' du sang des ministres de la religion et des fidèles partisans d'un Roi d'chu de sa grandeur et de sa puissance. Enfin je sens, au dedans de moi, mon cœur tomber en défaillance, quand je vois l'hotel de la liberté ruisselant du sang du Monarque lui-même. DIEU de bonté et de miséricorde, pénétrez, nous vous en supplions, pénétrez au plutôt d'une profonde contrition et d'un repentir sincère les cœurs endurcis de ces criminels impitoyables, de ceux qui ont exécutés et de ceux qui ont concertés ces horribles forfaits. Pénétrez les de contrition et de remors, de peur qu'ils ne soient subitement précipités dans l'abyme extrême de la perdition éternelle, chargés du poids inexprimable de ces crimes qu'ils n'auroient pas expiés par le repentir, de ces crimes, qui ne pourroient jamais être expiés sans les mérites du sang répandu par ce Roi à la religion duquel ils ont renoncé.

Le Monarque, me direz-vous peut-être, étoit coupable de perfidie et de parjure. Je ne fais s'il étoit perfide, ni s'il étoit parjure. Mais supposons qu'il fut l'un et l'autre? Quel est

*belas !*

hélas! parmi les enfans des hommes; quel est celui qui peut assez compter sur la force de sa vertu; quel est celui qui est assuré de son intégrité et de la fermeté de son caractère, pour oser répondre que, placé au milieu des mêmes tentations, il ne se feroit pas rendu coupable des mêmes offenses? Les nouvelles vertus républicaines n'auroient certainement rien perdu de leur fév'rite, une grande nation n'auroit certainement rien fait d'incompatible avec son honneur et sa magnanimité, si elle eut pardonné des crimes de perfidie, enfantés par ses propres vexations; si elle eut abandonné le chatiment du Roi au tribunal de celui *par qui les Rois régnt. et par qui les Princes décrètent selon la justice.*

Se trouveroit-il quelqu'un dans ce Roiaume, excepté ceux qui trouvent leur intérêts dans les troubles civils, se trouveroit-il quelqu'un qui voulut se hasarder à introduire parmi nous des scènes de brigandages, de cruautés et de carnage, semblables à celles qui ont deshonoré la France et outragé l'humanité? Pour obtenir—he' quoi—La Liberté et l'Egalité.—*Liberté et Egalité*: je soupçonne et je crains que la signification de ces deux mots ne soit pas entendue clairement ni généralement. Il sera peut-être utile d'en expliquer le véritable sens, de peur qu'on s'y méprenne.

La liberté de l'homme, placée dans l'état de nature, consiste à n'être soumis à d'autres loix qu'à celles de la nature: la liberté de l'homme placée dans l'état de société civile consiste à n'être soumis à d'autres loix qu'à celles qui sont émanées de la volonté générale de la société civile à laquelle il appartient. Et à quelle autre espèce de loix est soumis tout homme vivant sous la domination Britannique? Le Roi ne peut substituer à la loi sa volonté particulière

culière. Nous sommes persuadés, avec raison, qu'il n'en a pas le désir; mais, en eut-il le désir, nous savons tous qu'il n'en auroit pas le pouvoir. La Chambre des Lords n'a pas ce pouvoir; la Chambre des Communes ne l'a pas; le clerge' ne l'a pas; Les riches du Roiaume n'ont aucun pouvoir semblable. L'homme le plus pauvre parmi nous, le malheureux qui mendie à nos portes, comment est-il gouverné? Est-cé par les passions, par la volonte' arbitraire et inconstante d'un seul individu? Est-ce par l'égoïsme insouciant d'une faction Aristocratique? Est-ce par les fureurs d'une violence Démocratique? Non il est gouverné par la voix impartiale des loix fixes, mûrement réfléchies et portées par le suffrage général d'un peuple libre. Votre propriété est elle attaquée, la loi vous assure votre propriété quoiqu'elle ne vous la donne pas. C'est par l'exercice des talents et de l'habileté, c'est par l'industrie et la probité que s'acquiert la propriété; mais ce sont les loix de la société qui en assurent la possession. Les loix assurent vos propriétés contre les brigands et les voleurs, contre les scélérats, contre des dangereux fainéants, contre tous ceux qui désirent vous dépouiller de ce peu que vous possédez. Les loix, non seulement assurent vos propriétés contre ces perturbateurs du repos public, mais encore elles vous mettent à l'abri de l'oppression des nobles, de la rapacité des gens puissants et de l'avarice des riches.

Dans la Grande Bretagne, les Cours de Justice sont exemptes de corruption; elles sont sans partialité; elles ne font aucune acceptation de personnes; l'agneau du pauvre est, à leurs yeux, aussi précieux que la couronne du Monarque; elles adjugent à chacun ce qui lui appartient; une inflexible intégrité préside à leurs jugements. Sous leur protection, vous n'avez rien à craindre pour vos propriétés. Si votre liberté personnelle souffre injustement quelque

que atteinte, ne seroit-ce que pendant l'espace d'une heure, si ceux qui ont attente' injustement à votre liberté' sont des premiers Seigneurs de la Cour, la Cour ne peut les mettre à couvert ; le Throne ne peut les cacher : la Loi s'avance avec intrépidité', elle les saisit de son bras, et, avec une force irrésistible, elle les traîne elle les amène devant le tribunal des Juges : et de quels Juges ? de vos égaux ; de douze de vos voisins. Sous une Constitution telle que la notre, quel motif de plainte peut il y avoir au sujet de la liberté' ?

Notre Constitution actuelle procure donc à tout individu la plus grande liberté' dont puisse jouir l'homme placé' dans l'état de société' civile. Sa réputation, sa propriété, sa liberté' personnelle, son corps et sa vie ne peuvent être protégés plus puissamment qu'ils le sont par notre présente Constitution.

L'égalité' des hommes, placés dans l'état de nature, ne consiste pas dans une égalité de force corporelle ou d'habileté' d'esprit ; mais elle consiste en ce qu'ils sont également indépendants et libres de la domination l'un de l'autre. L'égalité' des hommes, placés dans l'état de société' civile, ne consiste pas dans une égalité de sagesse, de probité', d'habileté' et d'industrie ; elle ne consiste pas dans une égalité de propriété qui est la juste récompense et le fruit de la probité' et des talents ; mais elle consiste en ce que tous sont également soumis aux mêmes loix et également protégés par les mêmes loix. Or qui ne voit que chaque individu de notre grande nation est égal à tout autre sous ce rapport ? Car il n'y a pas une loi pour les nobles et une autre pour les communes, il n'y a pas une loi pour les ecclésiastiques et une autre pour les laïcs ; il n'y a pas une loi pour les riches et une autre pour les pauvres.

Tous, parmi nous, sont également soumis aux mêmes loix. Les Nobles ont, à la vérité, quelques privilèges attachés à leur naissance; les Juges et autres Magistrats ont quelques privilèges attachés à leur charge; les hommes de différentes professions ont quelques privilèges attachés à leurs différents états. Mais il n'est aucun de ces privilèges qui porte le moindre préjudice à la liberté ou à la propriété d'aucun autre homme.

Dire qu'il ne doit y avoir aucune distinction entre les membres d'une même société, ce seroit une prétention aussi ridicule et aussi déraisonnable que si on vouloit établir l'égalité entre la roue et le chêne, entre l'agneau et le lion.

Les charges et fardeaux de l'état sont distribués sur tous les membres de la société, avec autant d'impartialité que peut le permettre la nature compliquée des taxes. Chacun en supporte une partie proportionnée à ses forces. Il n'est aucun rang ou ordre d'hommes qui soit exempt de paiement des impôts. Il n'est aucun rang ou ordre d'hommes qui ait un titre exclusif pour jouir des charges honorifiques de l'état. Tous ne peuvent pas en jouir, mais tous peuvent les acquérir. Le fils du dernier homme de la nation peut devenir Général ou Amiral; il peut devenir Lord Chancelier ou Archevêque. Les François eux mêmes n'ont point entendu par le mot *Egalité* une égalité de propriété; et ceux là se seroient tout-à-jour trompés qui auroient eu la simplicité de croire que les François donnent ce sens au mot *égalité*; car la chose qu'ils veulent exprimer par ce terme n'est pas essentiellement différente de cette *égalité* dont nos ancêtres ont été et dont nous sommes en pleine possession depuis nombre d'années.

Que d'autres nations inondent de sang leur pais, en se battant  
pour

pour la liberté et l'égalité! Pour nous, imprimons fortement dans les coeurs de nos enfans, et n'oublions jamais cette vérité que nous jouissons de la liberté et de l'égalité autant qu'il est compatible avec la fin pour laquelle les différentes portions du genre humain se sont formées en sociétés civiles.

Dans ce royaume, on pourroit au soulagement des pauvres avec une libéralité si grande, que quelques uns la croient capable de décourager l'industrie. Le revenu annuel des terres ne monte pas, je pense, à plus de dix-huit millions dans l'Angleterre et le païs de Galles; et cependant la portion des pauvres se monte à deux millions. Les pauvres possèdent donc, à présent, la neuvième partie du revenu territorial du royaume. En comptant dix livres sterling pour les secours accordés annuellement à chaque pauvre on peut conclure, que le nombre de ceux qui sont ainsi soutenus par la société ne forme pas la quarantième partie de la population. Un partage égal des terres seroit donc un grand malheur pour les pauvres; car ce qu'ils posséderoient seroit bien au dessous de ce que les loix du royaume leur accordent maintenant. Considérons d'ailleurs les sommes immenses que les riches fournissent annuellement par souscription, pour le soutien des hopitaux, des pharmacies et des infirmeries; pour le soulagement de ceux qui sont affligés par incendies, tempêtes, famine, perte de bétail, grandes maladies et autres accidens. Toutes ces charités cesseroient si tous les hommes étoient placés à un même niveau: car tous seroient également pauvres. L'égalité de fortune est donc un système si absurde qu'il faudroit avoir perdu le bon sens pour le proposer: et il seroit étrangement surprenant, qu'un homme à qui il reste un peu de sens commun osa seulement le mettre en question. Ce système est impraticable; fut-il praticable, il ne seroit pas utile; fut-il de quelque utilité, il ne seroit pas juste. Mais

Mais quelques uns s'imagineroient peut-être (et en vérité certaines  
 ns ont eu grand soin de répandre cette idée dans les esprits de  
 multitude,) quelques uns s'imagineroient peut-être, qu'une  
 monarchie, même limitée, est un mode de gouvernement civil  
 beaucoup plus dispendieux qu'une république. Peut-être diront-ils  
 qu'une liste civile d'un million par an est une somme exor-  
 tante qu'on pourroit épargner à la nation. Supposons que cette  
 somme put être épargnée entièrement et jusqu'au dernier shel-  
 ling, ce qui est absolument faux, supposons encore, ce qui n'est pas  
 moins faux, supposons que cette somme soit employée jusqu'au  
 dernier shelling à soutenir l'éclat de la couronne; pour moi je  
 croirois que la liberté, la prospérité, la tranquillité et le bon-  
 heur de cette grande nation seroient achetées à bon marché à un  
 million par an. Je croirois encore qu'il faut être fou et im-  
 bécille en politique pour désirer un système pitoyable d'économie  
 qui, en épargnant cette somme, changeroit notre constitution et  
 nous exposeroit au hazard de perdre tous ces bienfaits dont nous  
 jouissons. La France n'offre-t-elle pas une preuve convaincante  
 des risques infinis qu'il y auroit à courir? je ne suis et n'ai ja-  
 mais été le partisan de la corruption ni des suborneurs. Si la  
 liste civile peut servir à séduire quelqu'un des membres de l'une  
 ou des deux Chambres du Parlement, si elle peut contribuer à éga-  
 rer leur opinion, je conviens que sous ce rapport elle pouvoit  
 produire un mal et je désirerois qu'elle ne put jamais produire  
 un autre mal. Mais je ne peux désirer de voir l'éclat de la couronne  
 réduit à rien; car il seroit alors à craindre que le poids qu'elle  
 auroit formé dans la balance de la constitution ne fut par là même  
 anéanti. Une grande partie du million de la liste civile sert à  
 payer les salaires des Juges, des interprètes de la loix, de ceux qui

font

Mais

sont les gardiens de nos vies et de nos propriétés. Une autre partie de la même somme sert à entretenir des Ambassadeurs dans les cours étrangères, et à protéger les intérêts généraux de la nation contre les atteintes qu'ils auroient à souffrir de la part des nations étrangères. Enfin une autre partie de la liste civile est employée en pensions ou gratifications accordées, soit à des gens d'esprit et de belles lettres, soit à des hommes qui ont un juste droit à la reconnaissance de leur patrie à cause des services qu'ils lui ont rendu dans la marine, ou dans des emplois civils ou militaires, soit enfin à des personnes de familles respectables affligées et ruinées par des malheurs. Je ne prétend point parler ici avec une exactitude parfaite ; l'objet dont il est question ne le demande pas ; mais je suis certain de ne pas beaucoup m'éloigner de la vérité en disant que les dépenses de la maison du Roi ne se montent pas à la sixième partie d'un million par an. Est-ce donc un grand sujet de plainte de ce que chaque individu fournit par an, moins de six sous de contribution pour le soutien de la Monarchie ?

Je n'ai jamais avancé et je ne conviendrai jamais que notre constitution soit si parfaite qu'elle n'ait plus besoin d'être perfectionnée ; je ne la crois pas assez parfaite pour n'être plus susceptible d'aucun changement en mieux ; mais aussi je la crois trop excellente pour être réformée par des payfans et des ouvriers. En parlant des payfans et des gens de métier, je n'ai aucune intention de tenir rigueur pour eux le moindre mépris. Je conçois les chaînes par lesquelles la nature et la société lient entre eux tous les individus de l'espèce humaine : j'estime et je respecte trop ces liens pour me permettre des pensées de m'avis sur aucun des chaînons qui les composent. Le payfan et le artisan sont aussi utiles dans leurs

leurs états qu'aucun autre rang de citoyens; mais leur utilité con-  
 siste en ce qu'ils s'acquittent bien des devoirs de leurs états res-  
 pectifs. Ils cessent d'être utiles lorsqu'ils prétendent faire les légis-  
 lateurs, lorsqu'ils se mêlent d'affaires qui supposent une éducation  
 qu'ils n'ont point reçue. La liberté de la presse est le principal  
 soutien de la liberté de la nation; c'est un avantage qu'il est de  
 notre devoir de transmettre à notre postérité. Mais quelques fois  
 on en abuse; et cet abus n'est jamais plus pernicieux que lorsque  
 la Presse est employée à répandre, parmi les hommes des dernières  
 classes de la société, des idées de mépris et de mécontentement sur  
 la Constitution de leur patrie. Qu'on examine de bonne foi notre  
 Constitution; qu'on déploie les avantages de celle de toute autre  
 nation; qu'on la fasse contraster avec la plus parfaite qui pourra se  
 trouver dans l'univers. Notre Constitution n'a à craindre aucun  
 examen, aucune comparaison; mais tous les hommes ne sont pas  
 en état de faire ces comparaisons. Dans tout pays il y a des gens  
 qui désirent n'avoir aucun gouvernement du tout; et partout ils  
 se trouvent en si grand nombre que, sur l'article du gouvernement  
 on ne doit jamais en appeler à eux.

Un homme accoutumé à des idées abstraites dans la recherche  
 de la vérité trouvera probablement des défauts dans toutes les  
 espèces de gouvernements qu'il y a dans le monde. Il y décou-  
 vrira des abus contraires aux règles rigoureuses de la stricte justice  
 politique. Mais pendant que ces abus ne sont point généralement  
 connus, à quoi bon les relever? ou s'ils sont connus on les consi-  
 dère en général comme d'une très petite importance pour le bon-  
 heur public, et dans ce cas à quoi bon les exagérer? Pour moi je  
 ne peux regarder ni comme honnête homme, ni comme bon ci-  
 toyen celui qui témoigne du zèle et de l'empressement à faire discus-  
 ser

Ver de semblables matieres par des gens qui n'ont acquis aucune science, ni reçu aucune éducation.

Je suis bien éloigné de vouloir donner à entendre que la science de la politique est enveloppée dans des mystères. Je suis bien éloigné de prétendre qu'il faille empêcher ceux qui ont l'esprit droit, d'examiner les principes du gouvernement auquel ils doivent soumission et obéissance. Tout ce que je prétends se réduit à ce seul point ; c'est qu'il ne faut pas renverser les bases de notre gouvernement ; c'est qu'il ne faut pas détruire et abattre l'édifice élevé sur ces bases, sous prétexte que quelque subtil politique s'imaginera avoir découvert une crevasse dans le bâtiment, ou prétendra qu'on auroit pu en jeter les fondations sur un plan plus parfait.

Que diriez vous à un étranger qui vous conseilleroit d'abattre votre maison, parcequ'il en auroit fait bâtir une en France ou en Amérique, construite sur un plan certainement meilleur, vous dirait-il, qu'est la votre ? Vous lui répondriez sans doute, non monsieur, je n'en ferai rien. Depuis plusieurs générations, mes ancêtres ont vécu dans cette maison d'une manière commode et honorable. Tous les murs en sont solides, et toutes les pièces de charpente en bon état. Si je remarquois que quelque'une de ses parties eut besoin de réparation, je sçaurois m'y prendre comme il faudroit, sans avoir besoin d'aucun secours étranger. Je sçaurois y faire des réparations qui ne nuiroient en rien à la force ni à la beauté de l'édifice. Dans le cours de plusieurs siècles, ma maison a essuyé des milliers d'orages et de tempêtes ; cependant elle est encore ferme comme un roc ; elle fait l'admiration de mes voisins, et chacun d'eux dit en soupirant ; oh que je desirerois

n avoir une construite comme celle là; Votre maison, monsieur, peut être bonne pour le païs que vous habitez, elle peut être de votre goût; mais celle-ci est bonne pour le païs que j'habite, elle est bonne selon mon goût. Permettez moi cependant de vous observer que vous n'avez pas encore assez long tems habité votre nouvelle maison pour bien connoître tous les inconveniens auxquels elle peut être exposée. Sa solidité n'a été, jusqu'à présent, mise à aucune épreuve. Elle n'a été ébranlée par aucun choc. Le premier ouragan peut la détruire, enlever dans les airs les matériaux qui la composent, et les jeter épars de côté et d'autre. N'est-il pas à craindre que le premier tremblement de terre ébranle ses fondemens? Etes vous bien assuré que la première inondation n'entraînera pas l'édifice et ne le fera pas disparaître de dessus la surface de la terre? j'espère qu'il n'arrivera aucun de ces accidens à votre maison: mais quant à moi, je suis très content de la mienne.

Un gouvernement établi ne peut être renversé sans qu'il en résulte de grands malheurs de toute espèce. Cependant il y a certaines formes de gouvernemens qui ne laissent rien aux sujets de quoi ils peuvent les rendre heureux, lorsqu'il arrive d'ailleurs que l'administration en est mauvaise. Dans le cas où un gouvernement est si entièrement destructif du bonheur humain, ce n'est pas un défaut de prévoiance de desirer sa destruction, malgré les maux qu'elle entrainera le changement. Mais notre gouvernement n'est point de cette espèce. Parcourez des yeux toute la surface du globe, et voyez si vous y appercevrez une seule nation qui soit aussi florissante, aussi riche, aussi généreuse; aussi libre et heureuse qu'est la nôtre. Puisse le Ciel écarter des esprits de mes compatriotes tout desir, même léger, toute idée d'abolir la constitution sous laquelle ils vivent.

 M<sup>rs</sup>

Mr. Locke observe, que si quelque fois des royaumes ont été renversés par l'insolence de ceux qui les gouvernoient, ou par leurs efforts à usurper et exercer sur le peuple un pouvoir arbitraire ; quelque fois aussi les royaumes ont été renversés par l'ambition, l'orgueil, l'esprit remuant de quelque particuliers ; par les caprices insensés du peuple, par le desir de secouer le joug de l'autorité légitime des magistrats. Les dangers auxquels notre Constitution s'est trouvée exposée, il y a quelque temps, m'ont paru de peu d'importance, car j'ai fait réflexion que sa bonté et son excellence sont si frappantes qu'elles ne peuvent être méconnues même des hommes dont l'esprit est le plus borné et le moins cultivé. J'ai donc regardé comme vains et impuissans les efforts de ces incendiaires domestiques ou étrangers qui tâchent de réduire la masse du peuple et de l'engager à consentir à un changement qui remplaceroit par une république notre forme actuelle de gouvernement. Je sçavois à la vérité que, dans tous païs, les scélerats, ceux qui forment la lie d'une nation se trouvent souvent toujours prêts et disposés pour une révolution. Mais en même temps j'ai été persuadé que non seulement les riches et les puissans, non seulement les marchands et autres qui forment les classes moyennes de la société, mais encore les honnêtes ouvriers et artisans, mais encore tous les hommes sages et industrieux ; en un mot j'ai été persuadé que tous étoient intéressés à résister aux principes de ces—! comment les appellerai-je? de ces membres pestiférés des rebus de la société.

Des hommes, plus sages et mieux informés que je le suis, ont cru voir la constitution dans un grand danger. Que ce danger ait été, dans la réalité grand ou petit, c'est ce qu'il n'est pas nécessaire d'examiner maintenant. Selon mon humble opinion, il est

( XVII )

à propos d'observer et de faire remarquer que ce danger, quelque grand qu'il puisse avoir été, ne resuivoit d'aucune usurpation du pouvoir exécutif ni du pouvoir législatif sur la liberté ou sur les propriétés du peuple. Ce danger n'a pu prendre sa source que dans les imaginations étranges et les caractères turbulents de quelques individus mécontents ou mal-informés. Je me réjouis bien sincèrement de ce que ces esprits remuants ont été reprimés par la vigilance de notre administration. Les espérances des méchants ont été trompées, les esprits égarés ont été redressés et éclairés par l'opinion et le jugement non équivoque et universel de toute la nation ; de cette nation justement célèbre par sa bravoure et son humanité ; de cette nation également renommée par la loyauté envers ses princes, et ce qui est parfaitement compatible avec cette loyauté, renommée par son amour pour la liberté et par son attachement à sa constitution. Des hommes sages ont formé cette constitution, des hommes braves ont répandu leur sang pour elle ; il est donc de notre devoir de la conserver.

R. LANDAFF,

*Londres, 25 Janvier, 1793.*

F I N I S.